

## Conseil du 18 octobre 2018

**Etaient présents :** Michel RAFFRAY, Loïc REVEL, Catherine HEREL, Roland ARNOLD, Claudine MICLO, Maxime LEBORGNE, Danièle LAMPRIERE, Nicole VILLER, Pierrick LORY, Isabelle JOUFFE, Sylvie ROBIN, Stéphanie CAUDRON, Vincent CHESNAIS, Emmanuel CADE, Isabelle GUILBAUD et David GUILLEMER, *formant la majorité des membres en exercice.*

**Etaient excusés :** Jean-Claude HESRY (*ayant donné pouvoir à Loïc REVEL*), Magalie TEILLET (*ayant donné pouvoir à Isabelle JOUFFE*) et Vincent PERROQUIN.

Secrétaire de séance : Isabelle JOUFFE

### **Aménagement de l'ancien atelier communal pour l'association trois fois rien-**

Maxime LEBORGNE, adjoint, présente l'estimatif des travaux pour l'aménagement du « magasin pour rien » de l'association Trois fois rien dans une partie de l'ancien atelier du service technique (environ 16 000 € TTC). Ces travaux seraient réalisés en régie par le service technique. Après la présentation de l'association par Marie COURAGE, échange afin que chaque conseiller puisse s'exprimer à ce sujet, et à la demande de la majorité des membres, il est décidé de procéder à un vote à bulletin secret afin de répondre à la question : Etes-vous pour réaliser cet investissement ?

Les résultats sont les suivants : Votants : 18

Oui : 13 - Non : 4 - Bulletin blanc : 1

### **Travaux mairie /médiathèque**

Le Conseil Municipal valide l'avenant au lot n° 3 du marché pour la réhabilitation du presbytère en mairie/médiathèque avec l'entreprise BIDAULT pour des travaux supplémentaires d'un montant de 13 909,65 € H.T. (16 691,58 € TTC) concernant la dépose de plancher, reprise de muret, modification d'ouvertures et démolition de cheminée.

Il valide également l'avenant au lot n° 14 du marché avec l'entreprise MIRIEL pour des travaux supplémentaires d'un montant de 1 112,50 € H.T. (1 335,00 € TTC) concernant une chape complémentaire avec isolant dans le bâtiment de la mairie.

### **Travaux rabotage de chaussée rue des Buis**

Roland ARNOLD, adjoint, rappelle les travaux actuels réalisés dans la rue des Buis. Il informe que des travaux de rabotage de chaussée et mises à la cote sont nécessaires. La rue des Buis étant mitoyenne entre Pluduno et Plancoët, chaque commune participera à hauteur de 50 % de ces travaux. Le Conseil Municipal accepte l'offre faite par l'entreprise COLAS pour un montant de 10 411,00 € H.T. (12 493,20 € TTC).

### **Raccordement électrique du lot 35 du lotissement Chateaubriand**

Suite à la division du lot n° 29 dans le Lotissement Chateaubriand, le raccordement électrique d'un des 2 lots issu de cette division n'avait pas été prévu. Le Conseil Municipal accepte l'offre faite par l'entreprise ENEDIS pour ce raccordement d'un montant de 894,60 € H.T. (1 073,52 € TTC).

### **Travaux à l'église**

Roland ARNOLD informe que les échelles pour accéder aux cloches de l'église sont en très mauvaise état et que l'entreprise Bodet, chargée de la maintenance, lui a signalé ne plus pouvoir intervenir sur les cloches dans ces conditions. Le Conseil Municipal accepte le devis de l'entreprise BODET d'un montant de 4 166,00 € H.T. (4 999,20 € TTC).

Roland ARNOLD informe également que des fuites sont apparues sur la toiture de l'église. Le Conseil Municipal accepte l'offre faite par l'entreprise ACCROCH'TOIT de Plancoët pour la remise en état de la toiture de l'église pour un montant de 1 774,00 € H.T. (2 128,80 € TTC).

### **Panneaux de signalisation pour passage à niveaux**

Roland ARNOLD rappelle les obligations faites aux communes pour la mise en sécurité des passages à niveaux de la SNCF, notamment en terme de signalisation. Le Conseil Municipal accepte l'offre faite par l'entreprise 4S Signalisation de Quévert pour la fourniture de panneaux de signalisation pour un montant de 551,30 € H.T. (697,56 € TTC).

### **Transfert de la compétence voirie à Dinan Agglomération**

Michel RAFFRAY, Maire, rappelle le projet de transfert de la compétence voirie à Dinan Agglomération. Il présente le recensement des voies communales effectué par les services de cette structure. Il précise que les voies de liaison hors agglomération sont considérées comme transférables et que les communes ont le choix de transférer ou non, ou en partie, les voies de desserte. Le Conseil Municipal décide de transférer l'intégralité des voies communales recensées à Dinan Agglomération, soient les voies de liaison/transit et les voies de desserte.

### **Travaux de réfection route de la Vieille Hôte**

Lors des violents orages du printemps dernier une partie de la route de la Vieille Hôte, route mitoyenne à Pléven et Pluduno, s'est effondrée. Suite à l'analyse des offres, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre faite par l'entreprise TARDY TP d'Erquy pour un montant total de 24 755,00 € H.T. (29 706,00 € TTC), et valide la répartition de la charge de ces travaux à part égale entre la commune de Pléven, la commune de Pluduno et le Syndicat du Frémur, soit 8 251,67 € H.T. chacun.

### **Budget scolaire – activités voile et piscine**

Maxime LEBORGNE rappelle les modalités des participations financières votées par le Conseil Communautaire de Dinan Agglomération :

- Prise en charge de 10 déplacements pour le cycle 2 vers les piscines du territoire
- Prise en charge de 5 déplacements pour le cycle 3 vers les écoles de voile
- Les entrées pour ces activités seront à la charge des communes.

Le Conseil Municipal décide de prendre en charges les entrées de piscine pour le cycle 2 et les séances de voile pour le cycle 3 des deux écoles de la commune.

### **Pacte fiscal et financier**

Le Pacte Fiscal et Financier Solidaire (PFFS) est un document cadre au service du projet de territoire. Il permet d'identifier les ressources financières et fiscales disponibles, dans l'objectif de les mobiliser à l'échelon pertinent et de manière optimale en prenant en compte les contraintes et objectifs de Dinan Agglomération et des communes dans leur diversité. Le Conseil Municipal décide d'adopter le Pacte Fiscal et Financier Solidaire régissant les relations entre Dinan Agglomération et ses communes membres.

### **Rétrocession de voirie au lieu-dit « le Domaine »**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de M. Gilles REVEL pour l'acquisition d'une section de la voie communale n° 49 (environ 500 m<sup>2</sup>), impasse desservant sa propriété au lieu-dit « Le Domaine ». M. REVEL souhaiterait fermer l'accès à sa propriété afin d'éviter que les véhicules viennent y faire demi-tour ou y stationner. Le Conseil Municipal donne un avis favorable à cette rétrocession au prix d'un euro. Les frais de bornage et d'acte seront à la charge de l'acquéreur.